PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 31 mai 2023 à 19 HEURES

L'an deux mil vingt-trois et le trente et un mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Seignelay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de **Monsieur Thierry CORNIOT, Maire.**

<u>Présents</u>: MM Thierry CORNIOT, Michèle SELLIER, Delphine CORTES LANTENOIS, Chantal RELTIENNE, Bernard GUIMBERT, Marc SEGRETIN, Reynald CHALMEAU, Sylvia TISON, Daniel HENRY, Pascal BINARD, Michel CAGNAT, Florence HAULTCOEUR, Nicolas DUMONT, Isabelle FERREIRA DE LIMA

Absents excusés:

Chantal GUIDEZ donne procuration à Michèle SELLIER Patrick MEURANT donne procuration à Chantal RELTIENNE Annabel SCHROEDER donne procuration à Sylvia TISON Gwenaëlle DANCIN donne procuration à Reynald CHALMEAU

Absent(s): Jean-Claude MARTIN

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

<u>1 -Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal du 12 avril 2023 :</u>

N° DEL 2023_03_01

Le conseil municipal à l'unanimité désigne Monsieur Nicolas DUMONT secrétaire de séance et approuve le compte rendu de la séance du 12 avril 2023.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité

2- Piscine 2023 (régie, tarifs.....) :

N° DEL 2023_03_02

Tarifs pour 2023 : Monsieur le Maire propose :

		Proposition
	2022	2023
Entrée Individuelle adultes et enfants à partir		
de 10 ans	2,70 €	2,70 €
10 entrées adultes et enfants à partir de 10 ans	24,00 €	24,00 €
ue io alis	24,00 €	24,00 €
Enfants 4 à 9 ans (extérieurs)	1,50 €	1,50 €
10 entrées Enfants 4 à 9 ans (extérieurs)	13,00 €	13,00 €
Entrée Groupe	1,50 €	1,50 €
Carte perdue	5,00 €	5,00 €
Crème glacée	1,50 €	1,50 €
Barres glacées/Glaces à l'eau	1,00 €	1,00 €
Bouteille d'eau	0,50 €	0,50 €

Arrivée de Monsieur Reynald CHALMEAU à 19h10.

Reconduction de la gratuité d'accès à la piscine pour les jeunes de Seignelay âgés de moins de 18 ans au 1^{er} janvier de l'année, et dont l'un des parents est domicilié sur la commune.

Une carte rouge pour les enfants de moins de 10 ans qui devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte majeur à la piscine.

La carte rouge ne pourra être délivrée que si un des deux parents est présent pour signer le règlement intérieur.

Recrutement d'un titulaire du BEESAN (encadrement scolaire), en qualité d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives de 2^{ème} classe, pour la saison 2023 (Michel GRISARD) ainsi qu'un BNSSA pour août.

Ouverture au Public : du 08 juillet au 02 septembre 2023.

Régie piscine :

Régisseurs titulaires pour juillet et août : Aurore FOURNIER et Audrey

PLANCHARD

Régisseur mandataire : Julie CHANCY

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

-3- Convention CCSA piscine :

N° DEL 2023_03_03

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2023 la communauté de communes Serein et Armance a pris la compétence « centre aquatique et piscine découverte » sur l'ensemble du territoire.

En égard à l'organisation du service à la date de prise de compétence, la CCSA et la commune de Seignelay conviennent de ne pas transférer les installations, le matériel et le personnel nécessaire au bon fonctionnement de la piscine découverte de Seignelay. En contrepartie, la CCSA confie la gestion de l'équipement à la commune de Seignelay. Un montant correspondant au déficit annuel sera attribué à la commune de Seignelay.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Monsieur Pascal BINARD demande si l'augmentation du coût de l'énergie impactera le déficit. C'est certain et nous sommes en train de réfléchir pour le changement du mode de chauffage (actuellement au fuel).

4- Actualisation des tarifs des repas ;

N° DEL 2023_03_04

Michèle SELLIER, adjointe aux finances, propose au conseil municipal d'augmenter le prix du repas suite à l'actualisation annuelle reçue de notre prestataire Elite Restauration.

Cela ne couvre évidemment pas tous les frais que ce service engendre mais permet d'en maitriser le coût.

	FACTURA	TION ELITE	FACTURATION COMMUNE			
	HT	TTC	HT	TTC		
REPAS Restaurant scolaire						
Depuis le 01/09/20	3,10	3,27	3,85	4,06		
		0,01		0,01		
		0,32%		0,25%	0%	
				0,79	19,45%	
2022/2023	3,26	3,44	4,04	4,26		
		5%		5%		
		0,17		0,20		
				0,82	19,31%	
2023/2024	3,52	3,71	4,36	4,60		
	8,14%	7,95%		7,95%		
		0,27		0,34		

,		
Proposition	4,70	
AUG, par repas	0,44	
	0,99	20,99%
Par mois 4 semaines et 5 repas :	8,74 €	en plus

Prix à partir du 01/06/2023

Délibération

Vote

Actualisation des tarifs des repas pour les communes de Beaumont et Hauterive ;

Prix proposé 4,70 € pour les familles, les agents, les enfants malades sans certificat médical et pour toute personne prenant un repas.

+ 1,20 €/repas facturé aux mairies de Beaumont et d'Hauterive

Prix à partir du 01/06/2023

Délibération

Vote

Tarifs maison de l'enfance:

Michèle SELLIER, adjointe aux finances, propose les tarifs suivants :

Tarifs pour les familles résidant à Seignelay, Beaumont, **Mont St-Sulpice et Hauterive** * Forfoit 5 iourg Mercredis et vacances scolaires Quotient ½ journée ½ journée Journée Journée familial sans repas avec repas sans repas avec repas 0 € / 500 € 7,70 € 1,50 € 6,20€ 3,00€

901 ∈ / 1200 ∈ $4,50 ∈$ $9,20 ∈$ $8,90 ∈$ $13,60 ∈$ $1201 ∈ / 1500 ∈$ $5,00 ∈$ $9,70 ∈$ $9,50 ∈$ $14,20 ∈$ $> 1500 ∈$ $5,50 ∈$ $10,20 ∈$ $10,10 ∈$ $14,80 ∈$	501 € / 900 €	2,80 €	7,50 €	5,60 €	10,30 €
	901 € / 1 200 €	4,50 €	9,20 €	8,90 €	13,60 €
> 1 500 € 5,50 € 10,20 € 10,10 € 14,80 €	1 201 € / 1 500 €	5,00 €	9,70 €	9,50 €	14,20 €
	> 1 500 €	5,50 €	10,20 €	10,10 €	14,80 €

* Fortait 5 Jours			
*Carte 5 jours	*Carte 5 jrs		
sans repas	avec repas		
13,50 €	35,01 €		
25,20 €	46,71 €		
40,05 €	61,56 €		
42,75 €	64,26 €		
45,45 €	66,96 €		

Tarifs pour les familles extérieures aux 4 communes

Mercredis et vacances scolaires				
Quotient	½ journée	½ journée	Journée	Journée
familial	sans repas	avec repas	sans repas	avec repas
0 € / 500 €	3,50 €	8,20 €	7,00 €	11,70 €
501 € / 900 €	4,80 €	9,50 €	9,60 €	14,30 €
901 € / 1 200 €	6,50 €	11,20 €	12,90 €	17,60 €
1 201 € / 1 500 €	7,00 €	11,70 €	13,50 €	18,20 €
> 1 500 €	7,50 €	12,20 €	14,10 €	18,80 €

* Forfait 5 jours			
*Carte 5 jours	*Carte 5 jrs		
sans repas	avec repas		
31,50 €	53,01 €		
43,20 €	64,71 €		
58,05 €	79,56 €		
60,75 €	82,26 €		
63,45 €	84,96 €		

Prix à partir du 01/06/2023

Délibération Vote

Tarif pour le repas d'une soirée (hors ado) : 4.70 €

Délibération Vote

Tarifs Carte repas ados:

Michèle SELLIER, adjointe aux finances, propose les tarifs suivants :

Carte de 5 repas $(4,70 \in X 5 = 23,50 \in)$

Et

Carte de 10 repas $(4,70 \in X \ 10 = 47.00 \in Y)$

Prix à partir du 01/06/2023

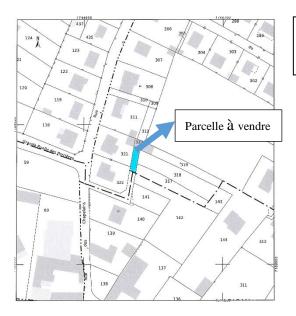
Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité

5 - Chemin rue des Chapelains (enquête publique...):

N° DEL 2023_03_05

Monsieur le maire informe le conseil qu'il a reçu une demande pour l'achat d'une parcelle de terrain (voirie), rue des Chapelains, permettant au propriétaire contiguë d'accéder à ces parcelles rue des Chapelains. Le futur acquéreur propose de prendre en charge tous les frais afférents au dossier (enquête publique, frais de notaire....). Monsieur le maire propose un tarif de 5 € le m2 à la charge de l'acheteur. (environ 80 m2)

Une enquête publique sera mise en place avec des parutions dans des journaux de la région. Un commissaire enquêteur sera chargé de cette enquête publique (Catherine SEMBLAT).



Propriétaire acquéreur : parcelles 320-321-319-318-317

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité et charge le maire de signer tous documents afférents au dossier. Tous les frais seront facturés à l'acquéreur.

Informations diverses:

- * monsieur le maire informe le conseil municipal d'un incident avec la trésorerie d'Auxerre. Cela concerne des factures émises en décembre pour le centre de loisirs et le restaurant scolaire. Ces factures n'ont pas été envoyées par leur service et les parents reçoivent des relances, des lettres d'huissier ou des saisies sur salaire. Cela ne peut pas perdurer et nous avons pris attache auprès de la Préfecture afin de régler au plus vite ce problème.
- * monsieur le maire informe le conseil municipal que nous avons eu une démonstration concernant la mise en place de caméra dans des endroits spécifiques. D'autres démonstrations vont avoir lieu prochainement afin de prendre une décision.
- * le 23 juin aura lieu la kermesse de l'école.
- * le 10 juin : festival de musique
- * le 24 juin : barbecue de la commune.

Questions diverses:

- * madame Sylvia TISON fait part au conseil municipal que son mur a été refait.
- * monsieur Pascal BINARD demande quand les travaux du city stade vont démarrer. Monsieur le maire l'informe qu'il faut déjà avoir l'accord des subventions.
- * monsieur Reynald CHALMEAU demande si devant le paysagiste rue d'Héry, il serait possible de ne pas tondre cette partie. D'habitude c'est lui qui procède au nettoyage. Monsieur le maire lui rappelle que cette partie appartient au domaine public.
- * monsieur Reynald CHALMEAU demande si le cimetière peut être nettoyé. Le nettoyage est en cours. Pour information, nous allons avoir une démonstration pour une machine qui permettra le désherbage plus efficace dans certains endroits.
- * monsieur Michel CAGNAT demande s'il est possible de ne plus nettoyé le square Maduraud avec l'épareuse.
- * madame Isabelle FERREIRA DE LIMA demande s'il est possible de rajouter un passage piéton rue d'Héry en direction du magasin BI1. Nous allons voir si cela est possible.

Récapitulatif des délibérations prises lors de la réunion du 31 mai 2023.

Numéro	Objet	Décision
2023_03_01	Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2023	Approuvée
2023_03_02	Piscine 2023 (régie, tarifs)	Approuvée
2023_03_03	Convention CCSA piscine	Approuvée
2023_03_04	Actualisation des tarifs des repas	Approuvée
2023_03_05	Vente d'une partie d'un chemin rue des Chapelains	Approuvée

L'ordre du jour est épuisé.

Le Maire lève la séance à 20H00

Nicolas DUMONT Secrétaire de séance Thierry CORNIOT Maire de Seignelay